

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le seize du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.
Convocation : 09 juillet 2020.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franck BRUNEL – Alice JAMBON-TALEB – Audrey MAZUY – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Rémy PASSOT – Damien TOMATIS – Laurent MORIN – Maryline PLAFORET-DURAND.

Secrétaire de séance : Mme Estelle DUCRUIX.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

I/ BUDGET PRIMITIF 2020

1) EAU-ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2020 du Service eau et assainissement M49, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et recettes d'exploitation	45 851.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	25 218.00 €.

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2020 du Service eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

2) BUDGET COMMUNAL

M. le Maire présente ensuite le projet de Budget Primitif 2020, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	450 092.00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	211 445.00 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

II/ TAUX D'IMPOSITION 2020

M. le Maire propose d'examiner les taux de référence communaux des taxes locales. Il précise que, compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les Communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation pour 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières bâti et non bâti, pour l'exercice 2020, comme suit :

- foncier bâti	21.84 %
- foncier non bâti	33.00 %

Les bases d'imposition prévisionnelles 2020 par rapport aux bases effectives 2019 voient une variation de l'ordre de 1.14 % pour la taxe d'habitation, de 1.12 % pour la taxe foncière bâti et 0.76 % pour la taxe foncière non bâti.

III/ SUBVENTIONS

M. le Maire présente un état des subventions pouvant être allouées aux associations.

Considérant le manque d'éléments pour fixer un montant, le Conseil Municipal préfère reporter ces décisions à une prochaine réunion. D'ici là, des associations auront fait leur assemblée générale et seront susceptibles de faire une demande de subvention en présentant leur dernier compte financier.

IV/ INFORMATIQUE

M. Gontran BODESCOT soumet à l'examen les devis établis par ISINET, concernant :

- l'achat de 5 ordinateurs portables pour l'Ecole compris livraison, installation, paramétrage, extension de garantie, pièces main d'œuvre, déplacement et prêt de matériel... Le devis, s'élevant à la somme de 4 554.00 € TTC, est accepté à l'unanimité.

- la mise en place de solutions professionnelles collaboratives avec Exchange + Teams + Office 365 5 licences – Coût = 80.00 € HT par mois abonnement + 500.00 € HT mise en œuvre. Par 6 voix « pour » et 5 « abstentions », le devis est accepté.

Mme Alice JAMBON-TALEB présente une offre de l'enseigne DARTY pour l'acquisition d'un rétroprojecteur pour la Mairie au tarif de 400.00 €. Le Conseil Municipal accepte cette offre.

V/ CASERNEMENT À VILLIÉ-MORGON

M. le Maire et M. Franck BRUNEL ont rencontré M. Thierry LAMURE, Maire de VILLIÉ-MORGON pour discuter du projet de construction du casernement sur sa Commune et de la participation financière de la Commune de CHIROUBLES. Les différentes étapes de ce projet ont été rappelées. En dernier lieu, une participation financière à hauteur de 60 000.00 € était demandée à la Commune de CHIROUBLES (quote-part en fonction du nombre d'habitants). A ce propos, le précédent Conseil Municipal avait répondu qu'il n'était pas contre le principe de participer mais ne pouvait communiquer de montant vu la capacité financière très restreinte dont dispose la Commune.

M. le Maire expose que suite à l'assemblée générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES, la quote-part par habitants ne correspond pas à la réalité des éléments communiqués (nombre de Pompiers de CHIROUBLES, nombre d'astreintes, nombre de sorties...). Aussi, après discussion, M. le Maire propose que ce soit la Municipalité de CHIROUBLES qui fixe le montant de sa participation financière, compte tenu des informations ci-dessus, et qui sera adaptée aux réalités budgétaires de la Commune. Le but étant de tenir l'engagement de la Collectivité pris précédemment.

Le Conseil Municipal accepte et propose une participation de la Commune de CHIROUBLES à hauteur de 20 000.00 € versée sur une période de 5 ans. M. le Maire est chargé d'annoncer cette mesure à la Commune de VILLIÉ-MORGON et des formalités administratives qui suivront.

VI/ BÂTIMENTS

1) CAFÉ-RESTAURANT

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Antoine SCHIAVONE, locataire du Café Restaurant « Chez Antoine », sollicitant l'annulation des loyers dus suite à la fermeture « des bars – restaurants » ordonnée par le Gouvernement par décret en date du 15 mars 2020, jusqu'au 02 juin 2020, date de reprise.

M. le Maire précise que M. SCHIAVONE a bénéficié du Fonds de Solidarité TPE de 1 500.00 €, mis en place par la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour l'exonération d'un mois de loyer du par M. SCHIAVONE.

2) LOGEMENT MATRAY

M. Damien TOMATIS a géré les appels téléphoniques et les visites suite à l'annonce de la vacance de la location parue sur le site « Le Bon Coin ».

Seul un dossier a été déposé en Mairie. Il s'agit d'un couple avec 1 enfant de 8 ans et un ascendant. Le Conseil Municipal examine le dossier de candidature reçu, notamment les revenus, les garants...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ACCEPTE la candidature de MM. Arnaud et Christian HERITIER et Mme Magalie FETIQUE ;

- DIT que le montant du loyer s'élève à la somme de 490.00 € par mois ;

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de location avec MM. Arnaud et Christian HERITIER et Mme Magalie FETIQUE ; contrat qui prendra effet dès leur entrée dans les lieux.

3) ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

M. le Maire rappelle que le contrat à durée déterminée de Mme Ghislaine VIGNERON, Agent d'entretien des bâtiments communaux, se termine le 19 août 2020 et qu'elle se trouve en arrêt de travail jusqu'au 06 septembre 2020. Conformément à la loi, une déclaration de vacance de poste doit être effectuée auprès du CDG69 pour le recrutement d'un fonctionnaire pouvant être pourvu temporairement par CDD article 3-2. Le renouvellement du CDD de Mme VIGNERON pourra se faire pour une durée de 6 mois, sous réserve du contrôle de son aptitude à occuper le poste auprès du Service Médecine Préventive du CDG69.

VII/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. le Maire expose qu'il convient, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission communale des Impôts Directs. Cette Commission comprend, outre le Maire ou l'Adjoint délégué, qui en assure la présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Pour ce faire, une liste de contribuables, en nombre double, doit être dressée dont six titulaires et six suppléants seront retenus par le Directeur des Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la Commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms ;

Dresse la liste de présentation.

VIII/ LISTES ÉLECTORALES

Suite à l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique (REU) au 1^{er} janvier 2019, la réforme confie aux Maires, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations. Un contrôle à posteriori est opéré par une commission de contrôle, qui est instituée pour chaque Commune. Pour les Communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- Un Conseiller Municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune Conseiller Municipal ;
- Un délégué de l'Administration désigné par le Représentant de l'État dans le Département,
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Où cet exposé, Monsieur le Maire désigne les membres du Conseil Municipal pris dans l'ordre du tableau, soit Mme Audrey MAZUY – titulaire et Mme Estelle DUCRUIX - suppléante, qui acceptent.

IX / QUESTIONS DIVERSES

À l'issue de l'installation du Conseil Municipal, les commissions communales ont été mises en place. Les premières réunions ont été effectuées. Un point sur les sujets évoqués par chacune d'elles est relaté :

1) COMMISSION VOIRIE ET VIE DU VILLAGE

A/ M. Franck BRUNEL – Responsable entretien voies rurales et communales – entretien des bâtiments – organisation du travail de l'agent Richard LAGOUTTE...

- Les réflexions ont porté sur la mise en place d'un marché « Les bons plans de CHIROUBLES », sur l'aménagement de la cour de l'École (d'autres commissions doivent être associées)...
- Point sur la rencontre avec Mme Aurélie ROYER MORIN – Adjoint administratif à l'Agence Postale Communale : changement des horaires d'ouverture, étude sur les services pouvant être proposés aux administrés...

B/ Mme Estelle DUCRUIX – Responsable du fleurissement

- Lien avec l'équipe des bénévoles
- Organisation du concours communal → passage du Jury composé de membres des Communes de FLEURIE et VAUXRENARD, le 28 juillet prochain.

2) COMMISSION COMMUNICATION (Mme Alice JAMBON-TALEB – Responsable)

- Mise à jour du site internet www.chiroubles.fr
- Mise en place de PanneauPocket → des flyers seront distribués prochainement pour les modalités d'installation de l'application sur les téléphones portables
- Courant septembre, ouverture des pages Facebook et Instagram
- Projet de rédaction d'une Charte pour les nouveaux habitants
- Décision d'ouvrir la Lettre Municipale aux associations
- Projet d'élaboration d'une plaquette pour le Gîte « Le Télégraphe »
- Proposition de faire un compte-rendu des permanences du Maire et des Adjointes chaque vendredi...

- 3) **COMMISSION JEUNESSE** (Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU – Responsable)
- Discussion sur le développement du périscolaire
 - Rencontre avec les responsables de l'association PARADIS 2000
 - Participation à l'assemblée générale de BAMBIN'OUÛ ? → constat d'une bonne relation avec la Commune de CHIROUBLES notamment pour l'accueil des temps d'animation à la Salle des Fêtes...
- 4) **COMITÉ DES FÊTES / CULTURES** (Mme Maryline PLAFORÊT-DURAND)
- Entretenir le dynamisme des chiroublons : mutualisation des moyens, du matériel...
 - Réflexion sur la création d'un « comité des fêtes » où toutes les associations adhéreraient
 - Organisation du concert du 15 août avec la Fanfare « La Note Beaujolaise »...
- 5) **COMMISSION ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF** (M. Damien TOMATIS – Responsable)
- Prise de connaissance des plans des réseaux → demande de mise à jour de ceux-ci auprès de SUEZ Eau France
 - Rencontre avec MM. Sébastien LAZZARONI et Claude ARMANET de SUEZ Eau France → présentation du rapport annuel du délégataire – visite de la station d'épuration
 - Visite de contrôle de la station d'épuration effectuée par IRH dans le cadre de la mission du SATESE (Département du Rhône).
- 6) **COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** (M. Gontran BODESCOT – Responsable)
- Réflexion sur l'implantation du centre village ? sur la création d'un complexe multiservices ?
 - Recensement des logements vacants
 - Visite des bâtiments communaux...
 - Réflexion sur la Cantine Scolaire, la Salle des Fêtes... → aménagement, construction ?
- 7) **COMMISSION ÉCONOMIE, VITICULTURE ET TOURISME** (M. Rémy PASSOT - Responsable)
- Annonce de l'élection de M. Pierre PROST en qualité de Président du Cru Chiroubles
 - Rencontre à programmer avec le Cru Chiroubles et la Municipalité
 - Projet d'organisation d'une nouvelle manifestation sur le territoire de la Commune par des associations en partenariat avec le Cru Chiroubles et la Municipalité : « Course dégustation » courant octobre 2020...

8) **INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire communique :

- Une rencontre a eu lieu à FLEURIE avec les Élus et M. Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental du Rhône ;
 - L'exécutif de la Communauté de Communes Saône Beaujolais a été installé : M. Jacky MÉNICHON a été élu Président ;
 - L'assemblée générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES s'est tenue en notre Commune le 14 juillet dernier ;
 - L'assemblée générale de la Société de Chasse de CHIROUBLES a lieu le 18 juillet 2020 ;
 - La Brigade de Gendarmerie de BEAUJEU doit nommer un référent en contact avec M. le Maire pour traiter les affaires sur la Commune de CHIROUBLES ;
 - L'entreprise PEYNET est intervenue pour le changement des luminaires à l'École ;
 - Divers documents sur Victor Pulliat ont été déposés en Mairie ;
 - Une analyse prospective a été réalisée en 2014 ; M. le Maire souhaite que cette analyse soit actualisée.
- Une demande sera faite auprès du Trésorier.

9) **TOUR DE TABLE**

M. Rémy PASSOT interroge sur la terre, les ceps et les fils de fer déposés sur une parcelle en bordure de la route départementale 119 Route de Chiroubles et l'accotement endommagé suite aux manœuvres effectués par les véhicules. Outre le caractère inesthétique de ce dépôt, il est à craindre l'affaissement du talus en cas de fortes pluies. M. le Maire fait part que les services du Département du Rhône sont intervenus rapidement pour nettoyer la route et le propriétaire avisé, s'est engagé à remettre en état l'accotement abîmé.

La séance est levée à 23 h 55.

